

# Domaine Public

1 8 4 5

Edition PDF  
du 16 novembre 2009

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1844  
du 9 novembre 2009

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **Un minaret pour Ben Khalifa!**

Les jeunes footballeurs montrent la voie à suivre  
pour le match du 29 novembre (Alex Dépraz)

### **«Too Big to Fail»**

Une commission fédérale à la démesure du problème  
sans personne pour représenter les hommes  
et les femmes au bout de la chaîne (André Gavillet)

### **Concurrence fiscale: un danger pour la démocratie**

Elle a pu faire illusion, mais entre les cantons  
ses ravages sont désormais tangibles  
et l'UE s'attaque également aux inégalités fiscales  
(Lucien Erard)

### **Imposition de l'épargne: facile de faire la preuve**

La Suisse est de bonne foi? Qu'elle rende public  
son indice de loyauté (André Gavillet)

### **Pourquoi nous aimerons peut-être payer pour des routes qui étaient gratuites**

La taxe sur la mobilité proposée  
par Moritz Leuenberger: une idée intéressante  
qui fonctionne ailleurs (Alex Dépraz)

### **Les familles ont besoin d'une politique du temps**

Un tableau des rapports difficiles  
entre vie professionnelle et épanouissement  
personnel, et des pistes pour faciliter  
une vie familiale harmonieuse (Invité: René Levy)

### **Genève: le nouveau gouvernement en mal de légitimité**

Résultat aléatoire de l'élection  
du Conseil d'Etat genevois (Jean-Daniel Delley)

## Un minaret pour Ben Khalifa!

*Les jeunes footballeurs montrent la voie à suivre pour le match du 29 novembre*

Alex Dépraz (16 novembre 2009)

La seule vraie religion actuelle est le sport. Plus précisément le football. La Suisse a désormais ses dieux: Seferovic, Ben Khalifa, Siegrist et autres Chappuis. Champions du monde de football, excusez du peu! Chez les moins de 17 ans, dirons les esprits mesquins. La Suisse, pays de vieux, championne du monde des jeunes, voilà pourtant de quoi nous réjouir.

L'équipe des moins de 17 ans est multiculturelle, composée de double nationaux. Rien d'extraordinaire à cela. Cette équipe de jeunes n'est rien d'autre que le miroir, la vitrine même, de notre pays. Non pas la Confédération helvétique

cauchemardée sur les affiches des anti-minarets, mais telle qu'elle existe là où vivent les gens. Autour des terrains de football plutôt que dans des mosquées. La Suisse vit déjà sa diversité. Et elle la vit plutôt bien. Seul un commentateur victime de ses préjugés a pu confondre un joueur suisse et un nigérian en raison de leur même couleur de peau. Le racisme a quitté les terrains pour n'exister que dans nos têtes bien malades.

La victoire historique du 15 novembre est ce qui pouvait arriver de mieux avant le match décisif du 29 novembre. La jeunesse qui gagne montre la voie au peuple qui doute.

Comme pour mieux le convaincre qu'approuver l'initiative pour l'interdiction des minarets serait une tache indélébile dans notre histoire. Un auto-goal indigne de notre réussite à faire jouer ensemble onze adolescents mieux que les autres. Quelle que soit leur religion, quelle que soit leur couleur de peau. Cette Suisse-là n'est pas celle de l'UDC, ce parti qui a fait le hold-up du siècle en s'auto-proclamant défenseur d'une prétendue identité helvétique. Il n'y a pas d'autre identité que celle que nous construisons jour après jour. Le 15 novembre dans un stade nigérian ou le 29 novembre dans les urnes.

## «Too Big to Fail»

*Une commission fédérale à la démesure du problème sans personne pour représenter les hommes et les femmes au bout de la chaîne*

André Gavillet (11 novembre 2009)

Le Conseil fédéral a, le 4 novembre, nommé une commission d'experts chargée «de se pencher» – on appréciera la rédaction de la mission, délicate comme une aquarelle: les experts se pencheront... – sur la question des établissements trop grands pour faire faillite (*too big to fail*).

A relever, mais ce n'est pas le sujet de cet article, le retournement néo-libéral du mythe de Babel. L'orgueil

humain, dans sa folie des grandeurs, voulait, jusqu'à ce jour, construire si grand et si haut qu'il se condamnerait à l'écroulement. Aujourd'hui *Big-Babel* est une garantie, étayage assuré.

Dans ce *too big*, on range des phénomènes économiques de nature différente. La taille, d'abord. Elle est à mettre en rapport avec le pays où s'exerce l'activité. Par exemple, l'industrie automobile, seule à faire vivre une région.

Deuxième critère, la nature de l'activité. Les banques ont montré leur spécificité. Elles irriguent l'économie. Sans la circulation sanguine qu'elles assurent, l'économie serait paralysée, si bien qu'il est moins coûteux d'assurer leur survie que de secourir les entreprises touchées, systématiquement, par les faillites. Le troisième critère est la combinaison des deux premiers, la taille et l'activité bancaire. Il fait ressortir une particularité suisse: un

déploiement mondial et une assise étroite. Un cône renversé. La question: comment éviter que les affaires mondiales d'UBS ou de Credit Suisse puissent mettre en danger l'économie nationale?

Les experts désignés représentent les grands secteurs publics et privés de la Confédération: Administration des finances, Banque nationale, Seco, Finma, Commission de la

concurrence, Université, UBS, Credit Suisse, Novartis, Swiss Re, Zurich Financial. Economiesuisse occupe deux sièges: un membre de son comité directeur, président du Conseil d'administration de Holcim, et son président.

Les experts «se pencheront» donc sur les effets systémiques de la défaillance d'un *too big*. Mais au bout de la chaîne, les derniers dominos sont des

emplois – c'est-à-dire, au-delà du vocabulaire économique, des hommes, des femmes qui «gagnent leur vie». Ils n'ont pour les représenter aucun expert dans la commission des entre-soi, où s'affichent en anglais les titres, tel Ulrich Körner, «Group Chief Operating Officer, Member of the Group Executive Board, UBS, USA».

## Concurrence fiscale: un danger pour la démocratie

*Elle a pu faire illusion, mais entre les cantons ses ravages sont désormais tangibles et l'UE s'attaque également aux inégalités fiscales*

Lucien Erard (12 novembre 2009)

Baisser les impôts pour gagner plus: quelle idée géniale, quel miracle! Schwyz et Zoug l'ont appliquée avec le succès que l'on sait. Neuchâtel aussi, pour attirer des entreprises et créer des emplois après la crise horlogère des années 70. Et toute l'intelligentsia libérale de se gargariser en évoquant les avantages de la concurrence fiscale qui empêche que l'on dépense trop faute de ressources fiscales suffisantes.

Il est vrai que les cantons – ou les pays –, s'ils veulent conserver leurs contribuables importants, sont contraints de suivre ceux d'entre eux qui ont fait le choix d'une fiscalité légère. Mais comment fonctionne ce mécanisme? Les cantons ayant baissé leurs impôts les premiers attirent des entreprises et de riches contribuables. Ils financent ainsi leur budget et peuvent même procéder à une nouvelle baisse et appâter de nouveaux contribuables aisés. D'autres

comme Zurich, Bâle ou Genève disposent de suffisamment d'atouts pour ne pas suivre le mouvement à la baisse. Mais tous les autres cantons sont contraints d'abaisser aussi leurs impôts sous peine de perdre le peu de contribuables qui leur restent et doivent tenter d'en attirer de nouveaux mais sans aucune chance de pouvoir être réellement concurrentiels tant l'écart avec les cantons riches s'est creusé.

La concurrence fiscale s'exerce avant tout sur les contribuables les plus mobiles: les entreprises et les grandes fortunes. Et ce qui paraissait l'essence même de la justice fiscale, l'impôt progressif qui frappe proportionnellement davantage les plus fortunés, est remplacé, sous la pression de la concurrence, par des taux constants ou même dégressifs ainsi que par de multiples mesures complémentaires qui permettent aux entreprises de payer toujours moins d'impôts

et à certains cantons de se contenter de sommes forfaitaires ridicules pour attirer de riches contribuables.

Et contrairement à ce que prétend le conseiller fédéral Merz dans son récent discours devant le 17ème Forum européen à Lucerne le 2 novembre dernier, la concurrence fiscale ne donne pas plus de liberté aux cantons mais revient aujourd'hui à les priver de leur autonomie budgétaire et fiscale. Ils ne peuvent ni fixer librement l'imposition des sociétés et des plus riches contribuables, au risque de les voir s'établir ailleurs, ni augmenter encore les impôts de la classe moyenne qui supporte aujourd'hui déjà l'essentiel de la charge fiscale. Ils ne sont donc plus en mesure de financer des tâches aussi essentielles que la formation, l'aide sociale, la santé pour ne pas parler de la sécurité, de la justice, des transports et de l'entretien des infrastructures.

La concurrence fiscale est par ailleurs source d'inégalités de traitements qui vont croissantes: qu'est-ce qui justifie qu'à revenu égal, l'impôt puisse varier du simple au double suivant le canton, voire la commune où l'on habite? Qu'est-ce qui justifie que souvent, là où la charge fiscale est la plus forte, les services collectifs dont bénéficie la population soient plus mauvais qu'ailleurs?

Merz a raison quand il rappelle qu'en Suisse la politique fiscale doit être approuvée par une majorité de citoyens et que le consensus social n'est pas acquis d'avance. Et c'est précisément ce qui est en train de se passer.

Nos concitoyens, comme d'ailleurs les pays qui nous entourent, ne vont plus longtemps accepter un système où les plus riches ne paient pas leur part des dépenses communes. Les salaires de cadres, qui font les titres de la presse, seraient mieux acceptés s'ils étaient imposés correctement, un objectif inatteignable sans harmonisation fiscale. Les entreprises qui font des bénéfices faramineux supporteraient parfaitement de payer l'impôt, tout comme les particuliers qui engrangent des

gains en capitaux, non imposés en Suisse contrairement à tous les autres pays. Pour le contribuable honnête et scrupuleux, une très large majorité dans notre pays, il est insupportable que certains, Suisses ou étrangers, profitent du secret bancaire pour se soustraire à l'impôt. Et oser dire aujourd'hui, comme Hans-Rudolf Merz, qu'il faut faire confiance au contribuable plutôt que le contrôler, alors que l'on sait l'ampleur qu'ont prise la fraude et l'évasion fiscale organisées, c'est simplement ne pas comprendre que les inégalités et l'injustice qu'elles génèrent sont devenues intolérables.

La concurrence fiscale, en Suisse comme avec l'étranger, conduit à une telle impasse qu'un changement de paradigme s'impose ou nous sera imposé. Les restrictions budgétaires, la volonté de faire payer des prestations financées jusqu'ici par l'impôt, en frappant ainsi plus que proportionnellement les familles et les personnes défavorisées, les difficultés insurmontables de certains cantons, exigent de nouvelles ressources fiscales. Ces ressources nouvelles exigent une harmonisation fiscale, au moins pour les contribuables les plus mobiles – grandes

fortunes, entreprises – afin de revenir à une imposition équitable, progressive ou en tout cas proportionnelle à la capacité financière de chacun.

Au plan international, l'Union européenne est décidée à mettre fin aux inégalités devant l'impôt en luttant contre la fraude et l'évasion fiscale par un échange automatique d'informations. Elle sait qu'elle ne peut pas le faire sans la Suisse et elle a parfaitement les moyens de nous l'imposer. Elle veut également harmoniser l'imposition des sociétés et exige en tout cas que sociétés nationales et étrangères soit imposées de la même manière, ce que la Confédération se prépare à faire, malgré son refus de négocier. Pour l'UE, les réductions d'impôts sont considérées comme des aides d'Etat soumises à autorisation de Bruxelles et ciblées avec des objectifs très précis en faveur de régions ou de secteurs en difficultés. Là aussi nous devons nous rallier. Dans cette nouvelle compétition, à «*armes fiscales*» plus égales, la Suisse a heureusement d'autres atouts. A elle de les jouer, plutôt que de se cramponner à une concurrence fiscale dont on voit aujourd'hui les limites et surtout les dangers.

## Imposition de l'épargne: facile de faire la preuve

*La Suisse est de bonne foi? Qu'elle rende public son indice de loyauté*

André Gavillet (10 novembre 2009)

Nous sommes cernés par des mal intentionnés. Ainsi réagit notre susceptibilité nationale. Après la France dont le

ministre des finances prétend détenir des listes de milliers de contribuables dont la fortune serait déposée en Suisse, après

l'ancien ministre des finances allemand qui menaçait de lâcher la cavalerie, voici l'Italie. Elle cherche à vendre son

amnistie fiscale et, pour intimider les fraudeurs, procède à une inamicale gesticulation: surveillance des frontières, perquisition dans des succursales italiennes de banques suisses.

La Suisse s'indigne. Les différends se règlent par la négociation, rappelle-t-elle. Avec l'Union européenne, le traité sur l'imposition de l'épargne a été prévu renégociable dans un délai déterminé. Avec chaque pays, dont l'Italie, les questions particulières se discutent dans les accords de double imposition. Respectons ces procédures!

On sait qu'en lieu et place de l'échange automatique d'informations, la Suisse a obtenu de prélever un impôt à

la source sur le rendement de l'épargne. Le produit est versé aux pays dont les contribuables sont citoyens.

Mais il est facile d'échapper à ce prélèvement en créant des sociétés-écran, des fondations. En délocalisant le dépôt. Paolo Bernasconi, avocat, procureur, a dénoncé ces pratiques (DP 1844). Avec courage. Le *lobby* bancaire est prompt à prétendre que ses intérêts sont nationaux, et à dénoncer comme traître celui qui fournit des arguments à l'«ennemi».

Or il est aisé d'établir les faits. Le traité sur l'épargne est entré en vigueur en 2005. Avant, après cette date-repère, le nombre de sociétés-écran, de fondations, etc. a-t-il varié de manière significative?

Si oui, cela signifie que les banques ont facilité, voire encouragé l'échappatoire, étant le plus souvent complices de la fraude, exploitant les failles nombreuses du traité. Si au contraire les variations sont faibles, elles traduisent une application correcte du traité.

Le Conseil fédéral peut ordonner à l'Administration des impôts de procéder à cette enquête. La Finma aurait et la compétence et les moyens de mener à bien cette investigation. A défaut, nos protestations et nos postures exigeant le respect des procédures de négociation seront hypocrisie.

Nous avons besoin d'un indice de loyauté!

## Pourquoi nous aimerons peut-être payer pour des routes qui étaient gratuites

*La taxe sur la mobilité proposée par Moritz Leuenberger: une idée intéressante qui fonctionne ailleurs*

Alex Dépraz (14 novembre 2009)

Le refrain est connu: la Suisse doit construire de nouvelles infrastructures. Les lignes de chemin de fer du XIXème et les autoroutes des années 60 ne sont plus adaptées. Pour le court terme, le Conseil fédéral vient d'adopter des mesures pour tenter de résorber les goulets d'étranglement. Le rapport sur les infrastructures du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication tente de voir plus loin que le bout du bouchon: construire de

nouvelles infrastructures est nécessaire mais insuffisant. Un changement de paradigme sera à terme indispensable pour éviter la saturation.

Une suggestion qui figure dans ce rapport – même si celui-ci n'y consacre pas plus d'une page – a déjà fait couler beaucoup d'encre: il s'agirait d'introduire une taxe sur la mobilité perçue sur tous les moyens de transport. Le montant de cette contribution varierait en fonction des heures: il faudrait payer plus

pour se déplacer à l'heure de pointe qu'au moment creux de la journée. Une idée qui suscite des réactions majoritairement négatives de deux types. L'une que l'on qualifiera d'égoïste: pourquoi devrais-je payer pour quelque chose qui est actuellement gratuit? L'autre que l'on qualifiera de généreuse (du moins à première vue): pourquoi faire payer ceux qui sont obligés de se déplacer à l'heure de pointe et qui n'ont pas nécessairement un revenu élevé? Politiquement, le succès n'est pas assuré, c'est le moins

que l'on puisse dire.

Pourtant, beaucoup d'économistes (notamment les auteurs du livre *Freakonomics* – c'est aussi le titre français –, qui tiennent un blog auprès du *New York Times* et dont cet article s'inspire largement) et d'ingénieurs spécialisés plaident depuis longtemps pour cette solution.

L'idée lancée par Moritz Leuenberger n'est pas vraiment nouvelle. Un magistrat presque aussi expérimenté que lui – un certain Jules César – avait déjà interdit aux chars de circuler de jour pour tenter de réguler la circulation infernale de la ville éternelle. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts du Tibre sans que les problèmes de circulation n'aient été vraiment résolus. Plus près temporellement de nous, plusieurs Etats américains ont rendu payantes les voies supplémentaires créées sur des axes routiers très utilisés, avec un certain succès.

Nos sociétés modernes considèrent la mobilité comme un droit fondamental. Mais aujourd'hui, ce droit est mis à mal: l'axe Lausanne - Genève, par exemple, est très encombré sur rail comme sur route. Les temps de parcours augmentent

considérablement aux heures de pointes; les trains sont bondés et le moindre incident crée des grosses perturbations.

La gratuité actuelle est donc largement une illusion. Les utilisateurs payent déjà un prix différencié selon l'heure pour l'utilisation des moyens de transport, même pour les routes: pas en espèces sonnantes et trébuchantes mais en précieuses minutes (voir l'article suivant).

L'introduction d'une taxe sur la mobilité pose d'abord la question de son montant. S'il est trop bas, les moyens de transport continuent à être encombrés à l'heure de pointe. S'il est trop élevé, les habitudes changeront trop radicalement. L'idéal est de fixer le prix en temps réel en fonction de l'état effectif du trafic, ce que la technologie rend tout à fait possible.

Pour peu que le prix soit juste, l'effet incitatif est réel: les utilisateurs qui le peuvent voyagent à d'autres moments ou renoncent à des déplacements inutiles. La taxe sur la mobilité bénéficiera donc d'abord à ceux qui souffrent le plus des embouteillages parce qu'ils n'ont d'autres choix que de voyager à cette heure. Les

études menées sur les voies payantes américaines ont démontré que les personnes disposant d'un revenu plus faible n'hésitaient pas à passer à la caisse pour pouvoir gagner du temps. Autre résultat à première vue surprenant: ces voies sont en proportion plus utilisées par les femmes. Car devinez quelle moitié de la population souffre le plus de perdre du temps dans les embouteillages à ces moments cruciaux de la journée que sont l'heure du petit-déjeuner et les instants précédant le repas du soir! Gagner du temps a un prix et la plupart des gens sont prêts à le payer.

L'introduction d'une telle taxe inciterait non seulement chacun à remettre en question les nécessités et les horaires de ses déplacements – et donc le dogme de la mobilité à tout prix (DP 1844) – mais entraînerait d'autres modifications. A commencer par la flexibilisation d'une organisation du travail souvent héritée en Suisse du XIX<sup>ème</sup> siècle ou de l'armée dans son fonctionnement. Comme si le développement du secteur tertiaire, la généralisation de l'informatique et la féminisation de l'emploi n'avaient jamais existé.

## Les familles ont besoin d'une politique du temps

*Un tableau des rapports difficiles entre vie professionnelle et épanouissement personnel, et des pistes pour faciliter une vie familiale harmonieuse*

Invité: René Levy (13 novembre 2009)

La vie familiale traditionnelle est née dans la bourgeoisie des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles et a connu son apogée au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Pourvoir à l'entretien

d'une femme entièrement engagée dans la vie familiale, privée, était devenu une marque de réussite sociale pour les hommes. Dans la

mesure où cet idéal se réalise, il se bâtit non seulement sur une ségrégation plus ou moins stricte des sphères d'activité masculine et féminine, mais

également sur la dépendance financière et sociale de la femme. Les solutions intermédiaires – activité professionnelle féminine réduite et non interrompue – n'y font pas fondamentalement exception car grâce au statut mineur du travail à temps partiel et à la discrimination salariale directe et indirecte, la prépondérance masculine demeure assurée.

Or, beaucoup de choses ont changé. Les femmes renoncent moins volontiers à sacrifier leur autonomie en faveur de la famille. Cette dernière nécessite souvent deux revenus pour être financièrement viable. La sécurité de l'emploi masculin a été minée par une succession de récessions, l'exportation de places de travail en raison de la globalisation et des mesures de rationalisation en vue d'une rentabilité élevée.

L'individualisation progressive des conditions de vie et la difficulté à mobiliser des appuis extérieurs (parenté, amis, voisins) font que les familles, souvent, ne peuvent compter que sur elles-mêmes. Enfin, la durée de vie disponible pour la procréation diminue. Les couples, surtout les femmes et les hommes qui peuvent aspirer à une mobilité professionnelle grâce à leurs qualifications, repoussent le moment de la parentalité, s'approchant ainsi de la barrière biologique.

L'augmentation du nombre des divorces, la baisse de celui des naissances, les conditions de plus en plus problématiques du développement des adolescents (incivilités, violence) s'inscrivent dans ce contexte. La Suisse n'est pas seule à connaître cette évolution. Les

analyses de ces phénomènes dans d'autres pays européens sont donc aussi pertinentes pour la Suisse, notamment le septième rapport allemand sur la famille. Basé sur de nombreuses études empiriques, ce rapport aboutit à deux conclusions fondamentales.

D'une part, la vie familiale peine de plus en plus à se développer dans de bonnes conditions face aux évolutions actuelles et aux pressions qu'elles engendrent sur la vie quotidienne. La plupart des familles ne sont pas capables d'y résister avec leurs seules ressources propres.

D'autre part, la situation des familles peut être améliorée à condition d'actionner simultanément trois leviers. Premièrement, *des appuis financiers ciblés* qui permettent aux deux parents de profiter d'interruptions professionnelles et de déléguer une part de leurs obligations familiales. Deuxièmement, *des institutions d'appui* (crèches, écoles à plein temps) dont l'utilisation ne dépende pas du revenu professionnel de la famille. Et, troisièmement, *des changements institutionnels* qui relèvent de la «*politique des temps*» et que l'on connaît en Allemagne et en Italie. Les deux premiers leviers manquent largement en Suisse, bien que discutés depuis assez longtemps. Quant à la politique des temps, elle n'a encore guère été abordée dans notre pays.

Le temps disponible est une ressource non extensible. Un individu ou une famille ne peut en général pas en user pour plusieurs objectifs à la fois. Le travail familial et le travail

professionnel notamment sont des vases communicants: le temps investi dans l'un n'est pas disponible pour l'autre.

Les parents dépendent d'un enchevêtrement de contraintes temporelles tels que les horaires scolaires, les heures d'ouverture des magasins, des services et des administrations publiques, les horaires du travail. La situation qui prévaut aujourd'hui est basée essentiellement sur la disponibilité d'une personne adulte, en règle générale la femme, pouvant assurer une série de prestations pour la famille, exclusivement accessibles pendant les heures de travail. Cette situation ne résulte pas d'une politique délibérée. Elle constitue l'héritage de rythmes sociaux de la réalité familiale d'autrefois.

Une politique des temps contemporaine, favorable aux familles, doit prendre en compte la réalité familiale d'aujourd'hui. Par exemple en négociant, surtout sur le plan local, mais aussi à des échelles plus globales (p.ex. conventions collectives), des arrangements et des rythmes des temps sociaux qui permettent une vie familiale harmonieuse sans péjorer la situation de certains de leurs membres (enfants, mère). Des expériences pratiques sur le plan communal – par exemple à Brême ou Hanau en Allemagne ainsi que dans des pays nordiques (Hollande, Danemark, Suède) ou en Italie – témoignent que de telles politiques sont possibles.

*René Levy est ancien professeur de sociologie à l'Université de Lausanne*

---

## **Genève: le nouveau gouvernement en mal de légitimité**

### *Résultat aléatoire de l'élection du Conseil d'Etat genevois*

Jean-Daniel Delley (16 novembre 2009)

Lors du premier tour de l'élection au Conseil d'Etat de ce dimanche, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages valables. La course reste donc ouverte. Au second tour, on peut imaginer que l'extrême gauche reviendra sur sa réticence à apporter son soutien aux candidats de l'Alternative rose-verte, donnant ainsi une chance au maintien d'une majorité gouvernementale de gauche.

Politique-fiction bien sûr. Le régime électoral genevois

n'impose qu'une majorité qualifiée du tiers des bulletins valables pour être élu. Un exotisme qui singularise la république du bout du lac. Et qui a permis l'élection d'un gouvernement monocolore en 1993 (DP 1228, DP 1494), alors que trois élus n'avaient pas obtenu la majorité absolue. Empêchant le corps électoral de rectifier le tir lors d'un second tour.

L'expression complète de la volonté populaire exigerait pourtant deux tours de scrutin. Le premier pour permettre aux

électeurs de manifester leurs préférences personnelles; le second pour corriger le tir dans le but d'équilibrer les forces politiques en présence.

Genève sera donc gouverné durant quatre ans par un exécutif qui ne dispose pas du soutien de la majorité des votants. Ce résultat aléatoire péjore la représentativité des magistrats élus et ne contribue pas à combler le fossé si souvent dénoncé entre les gouvernants et la population. La Constituante s'en saisira-t-elle?

---